

Quand on me dit que laisser couler ces grandes entreprises provoquerait un effondrement total du marché du poisson aux États-Unis et dans le monde, je me demande pourquoi le gouvernement du Canada n'achète pas leurs stocks encore une fois pour les écouler comme il l'a fait il y a quatre ou cinq ans, et pourquoi il ne laisse pas l'entreprise privée s'emparer de ce qui reste des sociétés et des banques qui ont fait de si mauvais placements. Adviennent que pourra. J'ai ma petite expérience des pêches dans ma province. J'ai traversé des années bien pénibles—si quelqu'un doute de ma parole, qu'il vérifie auprès de la Banque de Montréal—mais je peux vous dire que jamais le gouvernement du Canada n'est venu à ma rescousse. Ou le système de l'entreprise privée survit ou il ne survit pas.

Honorables sénateurs, je crains que les gens du ministère fédéral des Pêches ne comprennent pas les problèmes des pêches, ceux qui se posent dans ma province du moins. Je suis sur le point de faire quelque chose qu'il n'a probablement pas été donné à un grand nombre de sénateurs de faire; en effet, je m'apprete à citer un extrait du témoignage de mon fils qui a comparu la semaine dernière devant le comité des pêches et des forêts de la Chambre des communes au nom des pêcheurs de ma province. Ce témoignage a été rapporté, en partie, dans le numéro du 24 novembre 1983 du *Telegraph Journal*. Voici ce qu'on peut lire dans cet article:

«M. Gilles Thériault, secrétaire de direction de la *Maritime Fishermen's Union*, qui a comparu devant le comité permanent des pêches de la Chambre des communes mardi dernier, a déclaré qu'on n'a pas encore réussi à le convaincre que le gouvernement mesure toutes les conséquences que cette restructuration pourrait avoir pour les pêcheurs côtiers et les conditionneurs indépendants.»

Je suis tout à fait d'accord avec lui. Cette restructuration sera source de maintes difficultés. Tant les employés des entreprises de conditionnement que les pêcheurs mêmes et les conditionneurs sont fort inquiets, et ils ont tous envoyé leurs représentants témoigner devant le comité des Communes. Bien entendu, les conditionneurs ne partagent pas nécessairement le point de vue des pêcheurs. Après tout ce qu'on a dit de mal des offices de commercialisation, que ce soit la Commission du blé, ou les offices de commercialisation du porc, des œufs et autres produits, pourquoi les coopératives de ce genre ont-elles donné de bons résultats chez nous, du moins dans une certaine mesure? Ils garantissent à leurs producteurs un prix pour leurs produits. Pourquoi ne pas faire la même chose dans le secteur des pêches dans l'Est, et surtout dans ma province?

Je le répète, je m'inquiète en raison de l'énorme pouvoir et de l'influence qu'auront ces consortiums sur le marché. Je partage les sentiments exprimés par le sénateur Doody, qui nous a dit que s'il exploitait une petite entreprise de conditionnement, il hésiterait avant de confier la commercialisation de ses produits à ces personnes. Je ne confierais pas non plus de gaieté de cœur la commercialisation de mes produits à ces consortiums qui commencent avec des dettes de centaines de millions de dollars, à des gens qui ont dépensé des centaines de millions à construire des usines alors que le gouvernement et le ministère des Pêches leur déconseillaient de le faire. Je suis inquiet. Je ne suis pas souvent d'accord avec mon bon ami le sénateur Phillips, mais je m'inquiète comme lui à l'idée qu'il ne reste que 9.9 millions de dollars en réserve dans ce programme, surtout lorsque le ministre a déclaré qu'il faudra plus de 9

millions pour remédier au problème au Québec. Autrement dit, il ne reste rien pour garantir aux pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick que le gouvernement du Canada est véritablement prêt à leur offrir un appui financier si la restructuration prévue dans ce projet de loi leur cause des problèmes. On ne peut pas, en son âme et conscience, se prononcer contre ce projet étant donné le triste sort des pêcheurs à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse.

L'honorable Martial Asselin: Vous pouvez vous abstenir.

Le sénateur Thériault: Je ferai probablement plus. On ne peut pas s'empêcher d'être désolé par ce qu'ont déclaré les sénateurs Petten et Doody et j'espère que ce projet de loi permettra de remédier aux problèmes qui se posent à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse. Je vous dis cependant que, même si cette mesure résout les problèmes du secteur de la pêche en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve, les pêcheurs et les conserveries indépendantes de ma propre province sont convaincus qu'elle leur causera des problèmes. J'espère que vous m'aidez à exhorter le gouvernement du Canada à faire autant pour ma province du Nouveau-Brunswick que ce qu'il fait aujourd'hui pour la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve.

• (2130)

Des voix: Bravo!

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, avec la permission du sénateur Phillips, je voudrais revenir à la province de Terre-Neuve, où les pêcheurs ont besoin d'aide. Je comprends les problèmes des pêcheurs côtiers que le sénateur Thériault a expliqués avec compassion et sincérité et j'y reviendrai plus tard.

Je tiens d'abord à féliciter mon collègue, le sénateur Petten, qui a présenté le projet de loi C-170. Comme l'a dit le sénateur Doody, il est au courant des difficultés qu'éprouvent les pêcheurs de Terre-Neuve.

Je voudrais faire une brève digression et répéter ce que j'ai déjà dit à bien des reprises. On nous presse encore une fois à la dernière minute d'adopter un projet de loi très important, une mesure qui touchera des milliers de pêcheurs et leur famille, dans diverses provinces, de façons différentes. Ce projet de loi a une grande portée et près de 100 conserveries indépendantes redoutent les conséquences qu'il pourrait avoir. Il touche les milliers de pêcheurs propriétaires de gros chalutiers de fonds valant entre \$100,000 et \$500,000. Ces pêcheurs attendent anxieusement de voir ce que cette restructuration signifiera pour eux.

Nous travaillons presque comme des forcenés pour adopter quelques projets de loi à la fin de chaque session parlementaire. C'est à cause des calendriers dans l'autre endroit et du programme législatif du gouvernement. Et comme nos sommes réduits à l'impuissance, nous ne pouvons opposer notre droit de veto à une mesure ou la modifier. Nous ne pouvons pas assumer les responsabilités dont le Sénat avait été investi en 1867.

Je vois qu'il y a quelques représentants de la presse ici ce soir. Ils arrivent généralement à la fin d'une session et ils nous accuseront comme d'habitude d'être des machines à estampiler. Et ils nous feront dire ce que nous n'avons pas dit pour montrer que nous ne faisons pas notre travail.

On tourne même en dérision la méthode pourtant très suivie préconisée par le sénateur Hayden qui consistait à faire faire